

**Procès-verbal**  
**des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 09 juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juin 2023

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Présents : Guillaume BESSELLERE, Pascal CASSIAU, Colette DUPOUY, Maryse DUPRAT, Alain GARBAY, Dominique LAFOURCADE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Geneviève TACHOIRES, Hélène TORTIGUE.

Excusés : Daniel BUOSI, Maxime CHARMAN (pouvoir à Hélène TORTIGUE), Véronique GUILHORRE (pouvoir à Alain GARBAY), Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Valérie SAINT-JEAN.

Absents : -

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Alain GARBAY est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mai 2023**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 04 mai 2023.

**2023-06-09-01/45 : Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales**

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale, M. le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur et Mesdames Guillaume BESSELLERE, Colette DUPOUY, Geneviève TACHOIRES et Hélène TORTIGUE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

**Election des délégués**

Les candidatures enregistrées : (Liste n°1) CASSIAU Pascal, TORTIGUE Hélène, GARBAY Alain, DUPRAT Maryse, NOUGARO Ludovic.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- CASSIAU Pascal : 15 voix
- TORTIGUE Hélène : 15 voix
- GARBAY Alain : 15 voix
- DUPRAT Maryse : 15 voix
- NOUGARO Ludovic : 15 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

### **Election des délégués suppléants**

Les candidatures enregistrées : (Liste n°1) SABATHIE Sandrine, MARTINEZ Oriol, GUILHORRE Véronique.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- SABATHIE Sandrine : 15 voix
- MARTINEZ Oriol : 15 voix
- GUILHORRE Véronique : 15 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

### **2023-06-09-02/46 : Subvention exceptionnelle à l'APAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 4 du Conseil municipal du 04/06/2019 portant participation de la commune à hauteur de 18% pour le projet de réalité virtuelle dans les arènes,

Vu le budget primitif voté lors de la délibération 2023-04-06-09/33,

Après en avoir délibéré,

### **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 2 368€ (deux mille trois cent soixante-huit euros) à l'association Pomarez Arènes et Traditions, dit APAT, dans le cadre de la réalisation du projet de réalité virtuelle,

CHARGE Monsieur le maire de mandater ladite somme.

### **2023-06-09-03/47 : Décision modificative n°1 budget commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023 voté lors de la délibération 2023-04-06-09/33,  
Vu la délibération 2023-06-09-01/45 accordant une subvention exceptionnelle à l'APAT,  
Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget commune selon le tableau ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
023 (023) - Virement à la section d'investissement	2 368,00			
65748 (65) - Autres personnes de droits privé		2 368,00		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>2 368,00</b>	<b>2 368,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
2051 (20) - 175 - Concessions et droits similaires	2 368,00			
021 (021) - OPFI - Virement de la section d'exploitation			2 368,00	
<b>Total Investissement</b>	<b>2 368,00</b>	<b>-</b>	<b>2 368,00</b>	<b>-</b>

## **Questions DIVERSES**

Pascal CASSIAU :

- Prix exploitation bois de chauffage : M. BAMBUCK nous informe de la révision de ses tarifs pour ses prestations pour le bois de chauffage :
  - o Buches en 50 cm : 35€ TTC/stère livré contre 30€ auparavant,
  - o Buches en 33 cm : 38€ TTC/stère livré contre 33€ auparavant,
  - o 2m bord de piste : 18€ TTC/stère chargé sur place contre 15€ auparavant.Un courrier sera adressé à chaque personne qui avait réservé du bois pour les informer de cette hausse.
- Projet de réhabilitation des 3 logements sis rue de la Gendarmerie : SOLIHA a présenté son plan de financement, 218 240€ TTC de travaux. Un fort taux de subventionnement peut être espéré si les logements sont conventionnés par la suite. Le projet va être poursuivi.

Hélène TORTIGUE :

- Rythme scolaire : l'école repassera à un rythme sur 4 jours dès la rentrée 2023/2024, les horaires seront 8h45-12h15 et 13h45-16h15.
- Le centre de loisirs intercommunal ouvrira toute la journée le mercredi, avec la possibilité de fonctionner en demi-journée. Pomarez accueillera une garderie avant le passage du bus à destination l'ASLH le matin.
- Suppression du transport scolaire à la rentrée, faute de fréquentation suffisante.

Oriol MARTINEZ :

- Jardin buissonnier en cours, le prochain grand chantier sera le terrain de rugby et des travaux d'élagage cet été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Le maire,

**Pascal CASSIAU**

Le secrétaire de séance,

**Alain GARBAY**

### **Table des délibérations de la séance du 09 juin 2023**

2023-06-09-01/45	Elections des délégués pour les élections sénatoriales	<i>Approuvée</i>
2023-06-09-02/46	Subvention exceptionnelle à l'APAT	<i>Approuvée</i>
2023-06-09-03/47	Décision modificative n°1 budget commune	<i>Approuvée</i>